

Je choisis



POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN VÉRITABLE ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Aujourd'hui, non seulement nous faisons face à un environnement de travail de plus en plus difficile mais nous avons de plus en plus de mal à concilier notre vie professionnelle et notre vie personnelle.

ÊTRE MIEUX FORMÉ

Nous déplorons la dégradation de l'offre de formation et son inadéquation avec la réalité de nos métiers. Il n'est plus acceptable de promouvoir la mobilité sans proposer de formation de prise de fonction notamment. Notre syndicat souhaite :

- Créer des formations d'adaptation à l'emploi en cas de changement de fonction.
- Recentrer les formations sur site ou sur les structures de proximité pour encourager les collègues à se former.
- Augmenter l'offre générale de formation par l'augmentation des budgets.
- Accompagner les agents dans l'utilisation des logiciels et supprimer ceux qui sont inadaptés ou inutiles.

CONCILIER VIE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

- Favoriser le développement du télétravail
- Appliquer le droit à la déconnexion et le respect du temps de travail
- Instaurer de nouvelles autorisations d'absence pour l'accompagnement à des soins médicaux, l'acclimatation des enfants à la crèche...
- sécuriser les postes occupés par des femmes enceintes

ENCOURAGER LA MOBILITÉ

Rendre la mobilité attractive

Depuis l'instauration des lignes directrices de gestion, les mobilités s'organisent de façon trop opaque avec des conditions limitant profondément les mouvements. Il convient de limiter la fuite des compétences et de fidéliser les agents en poste dans certains territoires où le turn-over est aujourd'hui important.

A ce titre, nous demandons l'extension pour l'ensemble des postes à faible attractivité du dispositif d'accompagnement renforcé à la mobilité mis en place actuellement par la Chancellerie pour les magistrats et certains fonctionnaires des services judiciaires (Exemple : Mayotte et CA Cayenne).

Nous réclamons l'extension de la prime de fidélisation prévue pour le département de la Seine-Saint-Denis à d'autres départements dits "difficiles"

Nous voulons que les situations particulières soient mieux prises en compte. Nous demandons la suppression de la durée minimale d'affectation prévue par les lignes directrices de gestion.

Faciliter l'installation

Dans certaines zones, nos collègues n'arrivent pas à se loger décemment ni à concilier leur vie personnelle et professionnelle.

Nous voulons que le budget relatif au logement pour les fonctionnaires de ce ministère soit doublé.

Des dispositifs de garde d'enfants doivent être développés (accueil préférentiel dans des structures, aide financière au paiement des frais de garde, en dehors des aides interministérielles insuffisantes).

L'aide à l'installation des personnels de l'Etat (AIP) doit être portée à 10000€.

Pour qu'enfin notre engagement pour le service public de la Justice soit reconnu, votons pour l'alliance JUSTICE CGC, UNDPIP et CFTC LIBRE JUSTICE